

Délibération n° 89-4 du 28 avril 1989
portant adaptation des autorisations de programme

-vu le V^{ème} programme d'intervention de l'agence financière de bassin "Seine-Normandie",

-vu le tableau général des interventions annexé au budget de 1989,

-vu l'instruction ministérielle du 14 janvier 1987 relative au suivi de l'exécution du V^{ème} programme des agences financières de bassin,

-vu la décision n°89-07 du 6 février 1989 portant modification d'autorisations de programme,

DELIBERE

Article 1: Les autorisations de programme de l'année 1989 sont augmentées de la somme de 55.000.000 F

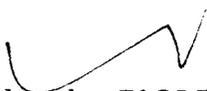
Article 2: Ces autorisations sont réparties de la manière suivante:

-ligne de programme 5110: Stations d'épuration des collectivités locales:.....+ 36.000.000F

-ligne de programme 5140: Aide à l'élimination des déchets (fonctionnement):.....+ 2.000.000F

-ligne de programme 5250: Accès à la ressource:..+ 17.000.000F

Le Secrétaire
directeur de l'agence


Claude FABRET

Le Président
du conseil d'administration


Olivier PHILIP



2-6-89

Monsieur le Préfet PHILIP

de la part de

M. FABRET

Un erreur matérielle s'étant glissée
dans la délibération du conseil d'administration

51, rue Salvador Allende 92027 NANTERRE CEDEX - Tel. 47.76.44.24

relative à la DMI (les mêmes chiffres ont
été portés sur deux lignes successives), je
me permets de remettre à votre signature
une édition corrigée.

Respectueusement
